

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **07 mai 2025** et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM-représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF	Portefeuille-titres :	4	165 683 628	172 887 023
	- Obligations		122 896 575	130 343 569
	- BTA		34 654 035	34 443 205
	- Titres OPCVM		8 133 018	8 100 249
	Placements monétaires et disponibilités :	5	110 106 481	69 324 226
	- Placements monétaires		25 868 640	2 951 896
	- Placements à terme		83 988 589	66 323 822
	- Disponibilités		249 252	48 508
	Créances d'exploitation :	7	2 549	229 254
	- Intérêts à recevoir		2 549	229 254
	- Autres créances d'exploitation		-	-
	TOTAL ACTIF		275 792 658	242 440 503
PASSIF	Opérateurs créateurs	8	517 495	470 852
	Autres créateurs divers	9	619 344	198 506
	Total Passif		1 136 839	669 358
ACTIF NET	Capital	10	257 218 719	226 744 026
	Sommes distribuables :		17 437 100	15 027 119
	- Sommes distribuables de l'exercice	11	17 435 080	15 026 143
	- Report à nouveau		2 020	976
	Actif Net		274 655 819	241 771 145
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		275 792 658	242 440 503

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus du portefeuille-titres :	12	11 041 658	11 261 190
- Revenus des obligations		8 996 222	9 264 214
- Revenus des BTA		1 831 221	1 826 206
- Revenus de titres OPCVM		214 215	170 770
Revenus des placements monétaires	13	1 312 837	255 788
Revenus des placements à terme	14	6 274 413	6 676 586
Total des revenus des placements		18 628 908	18 193 564
Charges de gestion des placements	15	(1 962 127)	(1 943 689)
Revenus nets des placements		16 666 781	16 249 875
Autres charges d'exploitation	16	(403 326)	(399 917)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16 263 455	15 849 958
Régularisation du résultat d'exploitation		1 171 625	(823 815)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		17 435 080	15 026 143
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 171 625)	823 815
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		505 318	588 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		35 856	(40 000)
Frais de négociation de titres		-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		16 804 629	16 398 922

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	16 263 455	15 849 958
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	505 318	588 964
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	35 856	(40 000)
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
Distribution de dividendes	(11 874 920)	(11 486 163)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
<i>Souscriptions :</i>		
• Capital au nominal	272 590 700	251 557 500
- Régularisation des sommes non distribuables	4 499 265	3 553 508
- Régularisation des sommes distribuables	13 724 211	11 907 818
<i>Rachats :</i>		
• Capital au nominal	(243 133 500)	(236 367 800)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 023 027)	(3 374 161)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 702 684)	(13 485 636)
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 884 674	18 703 988
ACTIF NET		
En début de l'exercice	241 771 145	223 067 157
En fin de l'exercice	274 655 819	241 771 145
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	2 233 204	2 081 307
En fin de l'exercice	2 527 776	2 233 204
VALEUR LIQUIDATIVE		
En début de l'exercice	108,262	107,176
En fin de l'exercice	108,655	108,262
TAUX DE RENDEMENT	6,58%	6,50%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2024, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 165 683 628 DT au 31 décembre 2024, contre 172 887 023 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			52 560 759	(69 043)	2 220 786		- 54 712 503	19,92%	19,84%
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	600 000	-	20 712	-	620 712	0,23%	0,23%
TN0003400405	AB 2010	30 000	198 677	-	4 728	-	203 405	0,07%	0,07%
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	70 000	2 800 000	-	182 448	-	2 982 448	1,09%	1,08%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	1 600 000	-	92 128	-	1 692 128	0,62%	0,61%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	700 000	-	40 680	-	740 680	0,27%	0,27%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	10 000	800 000	-	11 008	-	811 008	0,30%	0,29%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 600 000	-	77 320	-	1 677 320	0,61%	0,61%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 5ANS 10.9% CAT A	17 340	1 387 200	-	25 053	-	1 412 253	0,51%	0,51%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	30 000	3 000 000	-	55 176	-	3 055 176	1,11%	1,11%
TN0004700746	ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	600 000	-	31 896	-	631 896	0,23%	0,23%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	800 000	-	13 920	-	813 920	0,30%	0,30%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	900 000	-	66 852	-	966 852	0,35%	0,35%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	2 000 000	-	34 320	-	2 034 320	0,74%	0,74%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	32 000	2 560 000	-	183 322	-	2 743 322	1,00%	0,99%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 5A 10.35%	17 770	1 777 000	-	9 271	-	1 786 271	0,65%	0,65%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	500 000	-	3 940	-	503 940	0,18%	0,18%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% actif
TN0PID0RGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	2 400 000	-	35 424	-	2 435 424	0,89%	0,88%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	3 000 000	-	128 256	-	3 128 256	1,14%	1,13%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	3 000 000	-	153 048	-	3 153 048	1,15%	1,14%
TN0003100773	BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	2 000 000	-	53 680	-	2 053 680	0,75%	0,74%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	300 000	-	4 080	-	304 080	0,11%	0,11%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 000 000	-	44 680	-	1 044 680	0,38%	0,38%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 000 503	(69 043)	80 760	-	1 012 220	0,37%	0,37%
TN0004620134	BTK 2009	10 703	70 879	-	4 213	-	75 092	0,03%	0,03%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5 000	400 000	-	18 500	-	418 500	0,15%	0,15%
TN0007310444	HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	400 000	-	24 592	-	424 592	0,15%	0,15%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	200 000	-	2 280	-	202 280	0,07%	0,07%
TN0006720130	MODERNLEASI NG SUB 2018-1	20 000	400 000	-	17 792	-	417 792	0,15%	0,15%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	343 360	-	5 343 360	1,95%	1,94%
TN0002601003	STB2008-20A/1	40 000	800 000	-	39 392	-	839 392	0,31%	0,30%
TN0002601011	STB2008-25A/1	70 000	2 520 000	-	127 344	-	2 647 344	0,96%	0,96%
TN0002601045	STB2010/1 5.3%	75 000	496 500	-	16 380	-	512 880	0,19%	0,19%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10.55 % 5ANS	15 000	1 200 000	-	69 096	-	1 269 096	0,46%	0,46%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70	10 000	1 000 000	-	83 960	-	1 083 960	0,39%	0,39%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :		97 364 400	1 828 897	3 644 811			102 838 107	37,44%	37,29%
• Obligations		65 829 518	15 617	2 338 937			68 184 072	24,83%	24,72%
TN0008000838	- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000		- 354 880		- 10 354 880	3,77%	3,75%
TN0008000895	- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000		- 419 696		- 17 419 696	6,34%	6,32%
TN0008000903	- Emprunt National 2021 T2 CAT C	400	384 000	6 054	9 988		- 400 042	0,15%	0,15%
TNSQHXZ8T348	- Emprunt National 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000		- 46 728		- 4 546 728	1,66%	1,65%
TNLEGO8CKWX3	- Emprunt National 2022 T1 CAT A TF	46 273	445 518	9 563	25 802		- 480 883	0,18%	0,17%
TN0OU20VQYS5	- Emprunt National 2022 T1 CAT B TV	80 000	8 000 000		- 531 008		- 8 531 008	3,11%	3,09%
TNBLRFH96SL4	- Emprunt National 2022 T2 CAT B TF	55 000	5 500 000		- 225 412		- 5 725 412	2,08%	2,08%
TNRGVSC8DE36	- Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	90 000	9 000 000		- 197 352		- 9 197 352	3,35%	3,33%
TNCGJF5TW027	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TF	15 000	1 500 000		- 102 504		- 1 602 504	0,58%	0,58%
TN3C6DVEWM76	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TV	15 000	1 500 000		- 101 760		- 1 601 760	0,58%	0,58%
TNCR2TMAK1K8	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TF	15 000	1 500 000		- 73 140		- 1 573 140	0,57%	0,57%
TNN50G7PX8W5	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TV	15 000	1 500 000		- 72 612		- 1 572 612	0,57%	0,57%
TNX0K9990B0B	- Emprunt National 2024 T2 CAT B TF	30 000	3 000 000		- 148 848		- 3 148 848	1,15%	1,14%
TNFC8O7A9BF4	- Emprunt National 2024 T3 CAT B TF	10 000	1 000 000		- 23 624		- 1 023 624	0,37%	0,37%
TN9092FJKK8	- Emprunt National 2024 T4 CAT B TF	10 000	1 000 000		- 5 584		- 1 005 584	0,37%	0,36%
• BTA (*)		31 534 882	1 813 280	1 305 873			- 34 654 035	12,62%	12,57%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% actif
III- Titres des OPCVM :		6 701 034		-	-	1 431 984	8 133 018	2,96%	2,95%
TNT3NVORPU09	• FCP BNA CAPITALISATION	1 000	164 629	-	-	48 483	213 112	0,08%	0,08%
TNBIC10E13Y6	• FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	8 006	762 107	-	-	200 438	962 545	0,35%	0,35%
TN9LYNLKMSY6	• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	805 226	2 157 362	0,79%	0,78%
TN0001800556	• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	161 886	3 213 413	1,17%	1,17%
TNINHI8G9MJ0	• FCP PROGRÈS	91 000	1 370 635	-	-	215 950	1 586 585	0,58%	0,58%
Total en DT		156 626 193		1 759 854	5 865 597	1 431 984	165 683 628	60,32%	60,08%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2024, à 33 348 162 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de la décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)	
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 813 280	33 348 162	1 305 873	34 654 035
Total en DT	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	1 813 280	33 348 162	1 305 873	34 654 035	

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2024 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de l'exercice (a)	125 550 348	31 534 882	6 939 014	164 024 244
+ Acquisitions	8 777 000	-	-	8 777 000
- Cessions	-	-	(237 980)	(237 980)
- Remboursements	(15 937 071)	-	-	(15 937 071)
= En fin de l'exercice (1)	118 390 277	31 534 882	6 701 034	156 626 193
Définitions d'estimation				
+ En début de l'exercice (b)	(67 163)	1 592 446	1 161 235	2 686 518
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(1 161 235)	(1 161 235)
+ Plus-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	1 431 984	1 431 984
- Moins-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	6 197	220 834	-	227 031
- Surcotes rapportées à l'actif net	(18 864)	-	-	(18 864)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur	26 404	-	-	26 404

titres cédés et/ou remboursés

- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés

= En fin de l'exercice (2)	(53 426)	1 813 280	1 431 984	3 191 838
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de l'exercice (c)	4 860 384	1 315 877	-	6 176 261
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	8 996 222	1 831 221	-	10 827 443
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(9 296 882)	(1 841 225)	-	(11 138 107)
= En fin de l'exercice (3)	4 559 724	1 305 873	-	5 865 597
Solde au 31 décembre 2024 [(1) + (2) + (3)]	122 896 575	34 654 035	8 133 018	165 683 628
Solde au 31 décembre 2023 [(a) + (b) + (c)]	130 343 569	34 443 205	8 100 249	170 187 173

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 25 868 640 DT au 31 décembre 2024, contre 2 928 904 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombr e de titres	Coût d'acquisiti on	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt		25 253 906	614 734	25 868 640	9,42%	9,38%	
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>		-	-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		25 253 906	614 734	25 868 640	9,42%	9,38%	
TNVVR14OS0E0	- Certificats de dépôt BNA 02/01/25 - 100 J - 10,99%	4	1 952 602	46 421	1 999 024	0,73%	0,72%
TNZLE75E9870	- Certificats de dépôt BNA 09/01/25 - 100 J - 10,99%	35	17 085 272	376 369	17 461 641	6,36%	6,33%
TN6LGPZJUJH3	- Certificats de dépôt BNA 24/01/25 - 100 J - 10,99%	7	3 417 054	62 580	3 479 635	1,27%	1,26%
TNL06TJ4A378	- Certificats de dépôt BNA 11/04/25 - 300 J - 10,97%	6	2 798 977	129 364	2 928 341	1,07%	1,06%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		-	-	-	-	-	-
II- Billets de trésorerie		-	-	-	-	-	-
Total en DT		25 253 906	614 734	25 868 640	9,42%	9,38%	

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 83 988 589 DT au 31 décembre 2024, contre 66 323 822 DT au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

	Nombr e	Coût d'acquisiti on	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2024	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- BNA Plac. 300J 11-03-25 10,97%	3 300	3 300 000	182 493	3 482 493	1,27%	1,26%

- BNA Plac. 100J 20-03-25 10,49%	489	489 000	2 361	491 361	0,18%	0,18%
- BNA Plac. 100J 28-03-25 10,49%	907	907 000	2 711	909 711	0,33%	0,33%
- BNA Plac. 100J 01-04-25 10,49%	8 385	8 385 000	17 351	8 402 351	3,06%	3,05%
- BNA Plac. 300J 05-04-25 10,97%	3 535	3 535 000	174 240	3 709 240	1,35%	1,34%
- BNA Plac. 100J 08-04-25 10,49%	2 400	2 400 000	1 104	2 401 104	0,87%	0,87%
- BNA Plac. 100J 09-04-25 10,49%	3 600	3 600 000	828	3 600 828	1,31%	1,31%
- BNA Plac. 300J 10-04-25 10,97%	140	140 000	6 732	146 732	0,05%	0,05%
- BNA Plac. 300J 12-04-25 10,97%	414	414 000	19 709	433 709	0,16%	0,16%
- BNA Plac. 300J 13-05-25 10,97%	1 237	1 237 000	49 670	1 286 670	0,47%	0,47%
- BNA Plac. 300J 25-05-25 10,97%	300	300 000	11 180	311 180	0,11%	0,11%
- BNA Plac. 300J 02-06-25 10,98%	2 200	2 200 000	77 829	2 277 829	0,83%	0,83%
- BNA Plac. 300J 03-06-25 10,98%	5 900	5 900 000	207 302	6 107 302	2,22%	2,21%
- BNA Plac. 300J 07-06-25 10,98%	3 200	3 200 000	109 355	3 309 355	1,20%	1,20%
- BNA Plac. 300J 07-06-25 10,98%	200	200 000	6 835	206 835	0,08%	0,07%
- BNA Plac. 300J 17-06-25 10,98%	3 000	3 000 000	95 300	3 095 300	1,13%	1,12%
- BNA Plac. 300J 21-06-25 10,98%	10 500	10 500 000	323 444	10 823 444	3,94%	3,92%
- BNA Plac. 300J 26-06-25 10,99%	2 000	2 000 000	58 292	2 058 292	0,75%	0,75%
- BNA Plac. 300J 30-06-25 10,99%	6 000	6 000 000	169 095	6 169 095	2,25%	2,24%
- BNA Plac. 300J 07-07-25 10,99%	1 400	1 400 000	37 769	1 437 769	0,52%	0,52%
- BNA Plac. 300J 18-07-25 10,99%	3 000	3 000 000	72 986	3 072 986	1,12%	1,11%
- BNA Plac. 300J 23-07-25 10,99%	4 700	4 700 000	108 684	4 808 684	1,75%	1,74%
- BNA Plac. 300J 01-08-25 10,99%	2 700	2 700 000	56 582	2 756 582	1,00%	1,00%
- BNA Plac. 300J 02-08-25 10,99%	8 600	8 600 000	178 152	8 778 152	3,20%	3,18%
- BNA Plac. 300J 09-08-25 10,99%	1 000	1 000 000	19 029	1 019 029	0,37%	0,37%
- BNA Plac. 300J 19-08-25 10,99%	220	220 000	3 657	223 657	0,08%	0,08%
- BNA Plac. 300J 19-08-25 10,99%	139	139 000	2 310	141 310	0,05%	0,05%
- BNA Plac. 300J 09-09-25 10,49%	2 500	2 500 000	27 590	2 527 590	0,92%	0,92%

Total en DT **81 966 000** **2 022 589** **83 988 589** **30,58%** **30,45%**

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avoirs en banque	249 494	59 538
Encaissements non encore comptabilisés	(242)	(11 30)
Montants comptabilisés non encore décaissés	-	-
Sommes à régler	-	-
Total en DT	249 252	48 508

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de

portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2024, le ratio susvisé s'élève à 30,54% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2024	% actif
I- Liquidités :	84 237 841	30,54%
- <i>Placements à terme</i>	83 988 589	30,45%
- <i>Disponibilités</i>	249 252	0,09%
II- Quasi-liquidités :	-	-
- <i>Bons du Trésor à court terme</i>	-	-
- <i>Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	-
- <i>Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	-	-
Total Général (A) = (I + II)	84 237 841	
Total Actif (B)	275 792 658	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)	30,54%	

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2024 une valeur comptable de 191 552 267 DT, soit 69,46% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM			
ÉTAT	68 184 072	34 654 035	-	-	102 838 107	37,29%
BNA (*)	2 053 680	-	-	25 868 640	27 922 320	10,12%
ATL	13 444 009	-	-	-	13 444 009	4,87%
STB	9 342 976	-	-	-	9 342 976	3,39%
AMEN BANK	7 050 381	-	-	-	7 050 381	2,56%
BIAT	6 281 304	-	-	-	6 281 304	2,28%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	4 401 840	-	-	-	4 401 840	1,60%
UIB	3 622 392	-	-	-	3 622 392	1,31%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 213 413	-	3 213 413	1,17%
BH	2 435 424	-	-	-	2 435 424	0,88%
BTE	2 360 980	-	-	-	2 360 980	0,86%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	2 157 362	-	2 157 362	0,78%
ATB	1 677 320	-	-	-	1 677 320	0,61%

FCP PROGRÈS	-	-	1 586 585	-	1 586 585	0,58%
FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	-	-	962 545	-	962 545	0,35%
HANNIBAL LEASE	626 872	-	-	-	626 872	0,23%
ATTIJARI LEASING	503 940	-	-	-	503 940	0,18%
CIL	418 500	-	-	-	418 500	0,15%
MODERN LEASING	417 792	-	-	-	417 792	0,15%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	213 112	-	213 112	0,08%
BTK	75 092	-	-	-	75 092	0,03%
Total général en DT	122 896 575	34 654 035	8 133 018	25 868 640	191 552 267	69,46%

(*) Au 31 décembre 2024, les titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) représentent 10,12% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 0,12% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Intérêts à recevoir :	2 549	29 862
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	27 697
- Intérêts courus sur dépôts en banque	2 549	2 165
Autres créances d'exploitation :	-	199 392
- Obligations échues et non encore remboursées	-	199 392
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	-	-
Total en DT	2 549	229 254

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Gestionnaire (BNA Capitaux)	398 073	362 194
Dépositaire (BNA)	119 422	108 658
Total en DT	517 495	470 852

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dividendes à payer	102 400	77 836
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	36 000
Commissaire aux Comptes	41 127	39 424
Conseil du Marché Financier (CMF)	23 123	20 796
Rachats	411 042	7 474
Contribution Sociale de Solidarité	400	400
Autres	5 252	16 576
Total en DT	619 344	198 506

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital en début de l'exercice :		
- Montant en nominal	223 320 400	208 130 700
- Nombre de titres	2 233 204	2 081 307
- Nombre d'actionnaires	2 732	3 794
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	272 590 700	251 557 500
- Nombre de titres	2 725 907	2 515 575
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(243 133 500)	(236 367 800)
- Nombre de titres	(2 431 335)	(2 363 678)
Capital en fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	252 777 600	223 320 400
- Nombre de titres	2 527 776	2 233 204
- Nombre d'actionnaires	2 135	2 732
Sommes non distribuables :	1 017 412	728 311
1. Résultat non distribuable de l'exercice :	541 174	548 964
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	505 318	588 964
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	35 856	(40 000)
- Frais de négociation de titres	-	-
2. Régularisation des sommes non distribuables :	476 238	179 347
- Aux émissions	4 499 265	3 553 508
- Aux rachats	(4 023 027)	(3 374 161)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	3 423 707	2 695 315
Total en DT	257 218 719	226 744 026

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat d'exploitation	16 263 455	15 849 958
Régularisation lors des souscriptions d'actions	11 835 195	8 513 922
Régularisation lors des rachats d'actions	(10 663 570)	(9 337 737)
Total en DT	17 435 080	15 026 143

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus des obligations :	8 996 222	9 264 214
• ± Variation des intérêts courus	(300 660)	328 510
• + Coupons d'intérêts échus	9 296 882	8 935 704
Revenus des BTA :	1 831 221	1 826 206
• ± Variation des intérêts courus	(10 003)	-
• + Coupons d'intérêts échus	1 841 224	1 826 206
Revenus des titres d'OPCVM	214 215	170 770
Total en DT	11 041 658	11 261 190

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus des certificats de dépôt :	1 301 575	241 444
• ± Variation des intérêts courus	591 742	(111 734)
• + Coupons d'intérêts échus	709 833	353 178
Intérêts des comptes de dépôt	11 262	14 344
Total en DT	1 312 837	255 788

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Revenus des placements en compte BNA :	6 274 413	6 676 586
• ± Variation des intérêts courus	1 067 768	618 167
• + Coupons d'intérêts échus	5 206 645	6 058 419
Total en DT	6 274 413	6 676 586

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Rémunération du Gestionnaire	1 509 329	1 495 145
Rémunération du Dépositaire	452 798	448 544
Total en DT	1 962 127	1 943 689

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2024	Exercice clos le 31 décembre 2023
Jetons de présence	36 000	36 000
Redevance CMF	253 669	251 285
Honoraires Commissaire aux Comptes	39 000	39 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 108
Rémunération Directeur Général	11 216	11 216
TCL	46 463	45 372
Contribution Sociale de Solidarité	400	400
Diverses charges d'exploitation	10 470	10 536
Total en DT	403 326	399 917

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

17.1. Données par action

Données par action	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	7,370	8,147	8,518	7,280	5,592
Charges de gestion des placements	(0,776)	(0,870)	(1,022)	(0,937)	(0,694)
Revenus nets des placements	6,593	7,276	7,496	6,343	4,898
Autres charges d'exploitation	(0,160)	(0,179)	(0,203)	(0,171)	(0,143)
Résultat d'exploitation (1)	6,434	7,097	7,293	6,172	4,756
Régularisation du résultat d'exploitation	0,464	(0,369)	(1,412)	(0,802)	0,521

Sommes distribuables de l'exercice	6,897	6,729	5,881	5,370	5,277
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,200	0,264	(0,208)	0,140	0,147
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0,014	(0,018)	0,421	0,018	0,075
Frais de négociation de titres	-	-	(0,000)	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,214	0,246	0,212	0,158	0,222
Résultat de l'exercice (1) + (2)	6,648	7,343	7,505	6,330	4,978
Résultat non distribuable de l'exercice	0,214	0,246	0,212	0,158	0,222
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	0,680	(0,036)	(0,016)	0,004
Sommes non distribuables de l'exercice	0,224	0,926	0,176	0,142	0,226
Distribution de dividendes	6,728	5,881	5,370	5,277	5,504
Valeur liquidative	108,655	108,262	107,176	106,489	106,254

17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2024	2023	2022	2021	2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,76%	0,84%	0,81%	0,90%	0,75%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,17%	0,16%	0,16%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,75%	6,47%	4,64%	5,15%	5,72%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le Gestionnaire et le Dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

	En sa qualité d'établissement Gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
BNA Capitaux	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 08 juillet 2020.
	En sa qualité de Dépositaire, elle est chargée de :
BNA Bank	<ul style="list-style-type: none">✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ;✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA Capitaux	BNA Bank
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du Gestionnaire	(1 509 329)	-
- Rémunération du Dépositaire	-	(452 798)
Opérations impactant les sommes non distribuables		
	Néant	Néant

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Soldes en fin d'exercice	BNA Capitaux	BNA Bank
Rémunération du Gestionnaire à payer	(398 073)	-
Rémunération du Dépositaire à payer	-	(119 422)

NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de la Société POS dans sa réunion en date du 21 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 mars 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 275.792.658 DT et un résultat net de l'exercice de 16.804.629 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementations

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 60,08% de l'actif total au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2024 une proportion de 30,54% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société POS détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2024, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) qui représentent 10,12% du total de son actif arrêté à cette date, soit 0,12% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 21 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (antérieures et nouvelles)

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux perçoit une commission de gestion de 0,40% de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, depuis le 02 février 2015. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020 par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 1.268.344 DT hors TVA, soit 1.509.329 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA Bank), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA Bank reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 380.503 DT hors TVA, soit 452.798 DT TVA incluse.

Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;
 - La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.
- 2) Les obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	6.108	-	11.216	-	-	-
Jetons de présence	3.000	3.000	3.000	3.000	30.000	30.000
Total en DT	9.108	3.000	14.216	3.000	30.000	30.000

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI